

Personne n'avait alors déclaré que l'expression était antiparlementaire et je ne pense pas qu'elle le soit. Qu'un adjectif qualifiant ce mot le rende plus ou moins antiparlementaire, je n'en suis pas certain. L'expression ne me semble pas assez antiparlementaire pour qu'un représentant qui l'emploie soit tenu de se rétracter. Le député de Winnipeg-Nord-Centre conviendra, j'en suis certain, que mon opinion là-dessus est probablement appuyée par les précédents.

L'hon. M. Hees: Une question supplémentaire pour le premier ministre, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis...

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre veut dire, je pense, non pas, peut-être, qu'il est mécontent de ma décision, mais que...

M. Nowlan: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Afin de préciser ma pensée, puis-je...

Des voix: Non, asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je n'ai pu entendre toutes les remarques du député de Winnipeg-Nord-Centre, à cause du chahut et du bruit que font les vis-à-vis, mais le premier ministre a non seulement employé certain qualificatif pour décrire un débat, mais avec jactance, il a aussi parlé d'«hypocrisie».

J'ai toujours prétendu que les bâtons et les pierres pouvaient me briser les os, mais que les paroles ne peuvent m'atteindre. Toutefois, il me semble que le mot «hypocrisie» prête des intentions. Les vis-à-vis ont fait beaucoup de chahut alors que nous discutons un sujet sérieux, et le premier ministre n'a pas donné l'exemple du décorum en cette enceinte.

Je signale qu'il n'est pas permis de prêter des arrière-pensées. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas tellement que le premier ministre s' imagine—entre autres choses—que le débat n'est qu'une stupide obstruction; c'est une question d'opinion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends le point de vue qu'a fait valoir le député mais il

[M. l'Orateur.]

existe une règle fondamentale en matière de débats parlementaires qui interdit à un député de prêter de mauvaises intentions à quelqu'un. Si le député laisse entendre que le premier ministre, en reprenant les paroles du député de Winnipeg-Nord-Centre lui prêtait de mauvaises intentions, je suis sûr que le premier ministre aura à cœur d'affirmer le contraire.

M. Lewis: A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

Des voix: Oh, oh.

M. Lewis: Je vais observer le silence debout, monsieur l'Orateur, jusqu'à ce que les honorables vis-à-vis aient la dignité et la décence de se taire.

Des voix: Bravo.

M. Lewis: Je peux me permettre une obstruction silencieuse jusqu'à ce que le silence soit rétabli, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance d'exposer son rappel au Règlement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je suis sérieux lorsque je dis à Votre Honneur qu'il ne s'agit pas simplement de savoir si un député a prononcé un certain mot ou a adopté une certaine attitude à propos d'un débat qui s'est déroulé à la Chambre. La question dont la Chambre et Votre Honneur sont saisis, c'est le rôle du premier ministre du Canada à la Chambre. Il s'agit de savoir si le premier ministre de notre pays peut agir de manière à inciter tous les députés de la Chambre, en particulier de ce côté-ci, à faire une foire de notre Parlement, comme c'est son intention.

Des voix: Bravo.

Le irès hon. M. Trudeau: N'est-ce pas là prêter une arrière-pensée à quelqu'un?

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous n'avançons guère. Maintenant, le député d'York-Sud, à son tour, prête des arrière-pensées.

Des voix: Bravo.

M. l'Orateur: Je demande aux députés s'ils pensent vraiment que la Chambre devrait continuer de la sorte encore longtemps. J'ai dit tantôt, et avec raison je crois, qu'accuser un autre député d'hypocrisie c'est lui attribuer des intentions et j'estime que le mot n'est pas conforme à l'usage parlementaire. La présidence est déjà intervenue en pareilles